

# **Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation de PSV à Véron**

## **29 novembre 2021 – Mairie de Véron**

### **Présents :**

M. Rachid KACI, Sous-préfet de Sens  
M. Jean-Jacques VIAZZO, sous-préfecture de Sens  
Mme Delphine LEGRON, sous-préfecture de Sens  
M. Frédéric PRADEL, UT 58/89, DREAL Bourgogne Franche Comté  
M. Yann LANCIEN, DDT de l'Yonne  
M. Jean-Pierre PASQUIER, adjoint au maire de Véron  
M. Philippe SYTNIK, adjoint au maire de Véron  
Mme Marie-Noëlle DANTIN, adjointe au maire de Véron  
Mme Françoise DAUMAS, conseillère municipale, mairie de Véron  
M. Jean-Paul ROUX, association ADENY  
M. Jean-Luc BILLARD, PSV  
M. Gauthier BROCHEREUX, responsable sécurité et environnement, PSV

\*\*\*\*\*

### **1/ Élection du bureau**

Sont élus à l'unanimité :

- Président : M. Rachid KACI, Sous-préfet de Sens
- Collège des administrations : M. Frédéric PRADEL, DREAL Bourgogne Franche Comté
- Collège des élus des collectivités territoriales : M. Philippe SYTNIK, mairie de Véron
- Collège des associations : M. Jean-Paul ROUX, ADENY
- Collège des exploitants : M. Jean-Luc BILLARD, PSV
- Collège des salariés : M. Joris BUCINA, PSV

### **2/ Adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité avec 2 propositions de modification (voir la pièce jointe annexée à ce compte-rendu).

### **3/ Présentation du rapport d'activité par l'exploitant**

#### **3.1/ Présentation du site**

L'équipe se compose du Président Jean Luc BILLARD, du Responsable Sécurité Gauthier BROCHEREUX, du Responsable dépôt Joris BUCINA, de l'Adjoint Responsable dépôt Philippe MORESK, ainsi que de 3 magasiniers et 2 chauffeurs.

Les activités n'ont pas évolué depuis la dernière réunion : la plate-forme de stockage de Véron (PSV) réceptionne et stocke des produits destinés à l'agriculture (protection des plantes, semences...) en provenance d'INOVAE, 110 Bourgogne et Val France, dans leur emballage d'origine, puis les distribue vers les organismes stockeurs (coopératives, etc.) ou directement chez les agriculteurs, ceci pour le compte des organismes stockeurs. Les produits n'appartiennent pas à PSV, mais aux déposants.

Le site comprend des bureaux, des quais, ainsi que différentes cellules de stockage des produits.

Le site est classé "Installation Classée pour la Protection de l'Environnement" (ICPE), pour les rubriques suivantes :

| Situation administrative du site |                   |             |        |  |
|----------------------------------|-------------------|-------------|--------|--|
| N° Rubrique                      | Localisation      | Quantité    | Niveau | Description                                |
| 4110-1                           | C1 / C5           | 6 tonnes    | A      | Produits Toxique cat 1 (solide)            |
| 4110-2                           | C1 / C5           | 10 tonnes   | A      | Produits Toxique cat 1 (liquide)           |
| 4140-1                           | C1 / C5           | 24 tonnes   | A      | Produits Toxique cat 3 (solide)            |
| 4130-2                           | C1 / C5           | 24 tonnes   | A      | Produits Toxique cat 3 (liquide)           |
| 4510                             | C1 / C3 / C4 / C5 | 1000 tonnes | A      | Dangereux pour l'environnement aqua cat 1  |
| 4511                             | C1 / C3 / C4 / C5 | 900 tonnes  | A      | Dangereux pour l'environnement aqua cat 2  |
| 4440-2                           | C7                | 25 tonnes   | D      | Solide Comburant                           |
| 1412-2                           | C6                | 7 tonnes    | DC     | Gaz inflammables                           |
| 1436-2                           | C1                | 150 tonnes  | DC     | Liquides de pt éclair entre 60 °C et 93 °C |
| 1510                             | Entrepôt          | 13000 m3    | DC     | Entrepôts couverts                         |

A : autorisation D : déclaration DC : déclaration contrôle

Le site est soumis à l'arrêté d'exploitation n°PREF-DCDD-2006-0229 du 12 mai 2006 portant autorisation d'exploiter une installation de stockage de produits destinés à l'agriculture.

### 3.2/ Bilan "État des matières dangereuses"

Tableau : quantités stockées sur site et autorisées - bilan établi du 04/01/21 au 04/10/21

Comme le montre le tableau, les quantités de stockage sont liées à la saisonnalité.

La gestion des produits se fait via le logiciel *Stock It*, qui permet un accès permanent aux stocks depuis une connexion Internet, de gérer les stocks, de connaître les mouvements des produits et leurs emplacements. Va être ajoutée une alerte lorsque

|                    | Rubriques de stockage |          |          |          |        |        |        |          |          |          |
|--------------------|-----------------------|----------|----------|----------|--------|--------|--------|----------|----------|----------|
|                    | 4110-1-a              | 4110-2-a | 4140-1-b | 4130-2-b | 4510-1 | 4511-1 | 4440-2 | 1412-2-b | 1436-2-a | 1510-2   |
| Qté maxi autorisée | 6 t                   | 10 t     | 24 t     | 24 t     | 1000 t | 900 t  | 25 t   | 7 t      | 150 t    | 13000 m3 |
| 04/01/21           | 0                     | 0        | 17       | 0        | 492    | 110    | 0      | 0        | 145      |          |
| 01/02/21           | 0                     | 0        | 16       | 0        | 443    | 100    | 0      | 0        | 133      |          |
| 01/03/21           | 0                     | 0        | 16       | 0        | 338    | 74     | 0      | 0        | 112      |          |
| 01/04/21           | 0                     | 0        | 15       | 0        | 267    | 68     | 0      | 0        | 97       |          |
| 04/05/21           | 0                     | 0        | 1.5      | 0        | 288    | 69     | 0      | 0        | 69       |          |
| 01/06/21           | 0                     | 0        | 14       | 0        | 241    | 78     | 0      | 0        | 92       |          |
| 01/07/21           | 0                     | 0        | 15       | 0        | 274    | 81     | 0      | 0        | 108      |          |
| 02/08/21           | 0                     | 0        | 6        | 0        | 474    | 63     | 0      | 0        | 128      |          |
| 01/09/21           | 0                     | 0        | 12       | 0        | 298    | 91     | 0      | 0        | 144      |          |
| 04/10/21           | 0                     | 0        | 11       | 0        | 248    | 72     | 0      | 0        | 105      |          |

les quantités dépasseront 80 % de l'autorisation.

### 3.3/ Mesures de sécurité

#### - Mesures organisationnelles

Les produits sont répartis dans 8 cellules de stockage spécifiques, chacune équipée de portes et murs coupe feu, ce qui permet de lutter contre la propagation de l'incendie. Le site est doté d'un Plan d'Opération Interne permettant d'agir de manière automatique lors des premiers instants, et d'un Système de Gestion de la Sécurité.

#### - Moyens de lutte contre l'incendie

La totalité du site bénéficie d'une détection incendie depuis début 2009. Celle-ci est reliée à une société de télésurveillance :

- Cellule 1 : double détection fumée et flamme (ATEX – atmosphère explosive)
- Cellule 6 et 7 : double détection fumée et flamme
- Les autres cellules, les quais, la chaufferie et les bureaux : détection fumée

Les moyens de lutte contre l'incendie se répartissent comme suit : 10 robinets d'incendie armés (RIA), 46 extincteurs, 2 piquets incendie, ainsi que 2 citernes d'eau de 60 m3 chacune.

#### - Mesure de protection de l'environnement

Le stockage est sur cuve de rétention, comme l'ensemble du site.

**Tableau : mesures de sécurité mises en œuvre (6<sup>e</sup> ligne : 13/06/08 erreur ?)**

| Actions menées                                | Date     | Montant (H.T.) |
|---|----------|----------------|
| Changement de logiciel de stockage (Stock it) | 2021     | 35 722.6 €     |
| Maintenance appareils de levage               | 2021     | 17 414 €       |
| Vérification du système de désenfumage        | 23/11/21 | Contrat        |
| Vérification de la chaudière                  | 10/05/21 | 352,27 €       |
| Renouvellement centrale incendie              | 2021     | 11 688.07 €    |
| Vérification porte coupe-feu                  | 13/06/08 | 1231,65 €      |
| Changement porte coupe-feu C I                | 2021     | 5994 €         |
| Maintenance Quai                              | 15/10/21 | 3220,80 €      |
| Vérifications extincteurs.                    | 30/06/21 | Contrat        |
| Changement RIA                                | 16/11/20 | 3042 €         |
| Contrôle des installations électriques        | 31/03/21 | Contrat        |
| Remplacement centrale d'alarme                | 03/08/21 | 2326.65 €      |
| Gardiennage                                   | 2020     | 26 124 €       |
| Télésurveillance                              | 2020     | 1324.23        |
| Maintenance TGBT                              | 19/07/21 | 1051.92 €      |

### 3.4/ Bilan des actions pour la prévention des risques

Les études engagées pour la prévention des risques sont une tierce expertise pour les études de dangers de 2009 et 2014, ainsi que la mise à jour de l'étude de danger en 2019.

| Actions menées                    | Montant (H.T.)  |
|-----------------------------------|-----------------|
| Tierce expertise par l'INERIS     | 4 395 €         |
| Mises à jour de l'Étude de Danger | 19 400 €        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>23 795 €</b> |

### 3.5/ Bilan des incidents et accidents

Cinq incidents se sont produits entre le 01/01/2020 et le 29/11/2021 :

- N°88 : Défaillance de la sirène : celle-ci a été réparée (incident clôturé).
- N°89 : Porte coupe feu de la cellule 1 hors d'usage (suite inspection 2020) : une nouvelle porte a été installée en janvier 2021.
- N°90 : Mauvais positionnement d'un rack en cellule 1 : le rack a été supprimé.

- N°91 : Stockage extérieur trop important : l'aire de stockage a été libérée et intégrée à la ronde mensuelle du dépôt.
- N°92 : Pied de rack à régler dans la cellule 1 : le rack a été réglé.

## **4/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL**

### **4.1/ Inspection du 2 mai 2019**

Celle-ci portait sur les suites de l'inspection de juin 2018, l'arrêté préfectoral complémentaire du 4 mai 2011 et certaines prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 12 mai 2006.

2 non-conformités ont été relevées, auxquelles l'exploitant a répondu par lettre du 27 août 2019 et mail du 8 août :

- Demande de produire l'attestation des travaux du mur coupe-feu de la cellule C1 (en lien avec l'APC de mai 2011) : la tierce expertise pour le mur coupe-feu de la cellule n° 1 a été transmise le 27 août 2019.
- Nécessité de mettre en place l'affichage du point de rassemblement extérieur : la photo du panneau de point de rassemblement remis en place a été transmise.

8 observations ont également été relevées.

### **4.2/ Inspection du 9 juin 2020**

Celle-ci portait sur les suites des inspections de 2018 et 2019 et l'action nationale Rétention.

1 non-conformité majeure a été constatée :

- Défaut de fonctionnement gravitaire de la porte coupe-feu de la cellule C1 : le bon de commande pour le changement de la porte coupe-feu a été transmis et la porte installée le 23 novembre 2020.

4 non-conformités ont également été constatées, pour lesquelles l'exploitant a apporté des réponses par lettre du 30 octobre 2020 :

- Présence de racks à moins de 80 cm des parois dans la cellule C1 : ceux-ci ont été retirés.
- Stockage de produits combustibles en extérieur de la cellule C8 : ceux-ci ont été rangés.
- Les seuils des portes de la cellule C4 étaient inférieurs à la hauteur de rétention prévue de 20 cm : l'ensemble des issues de la cellule C4 vont être rehaussées.
- La rampe d'accès de la rétention commune des cellules C6 à C8 ne respecte pas la hauteur prévue de 20 cm : la rampe d'accès à la cellule C8 va être rehaussée.

1 demande de complément concernait les trappes de désenfumage :

- La photo des dispositifs de déclenchement thermo fusibles qui équipent chacune des trappes a été transmise.

Lors de l'inspection du 16 septembre 2021, l'exploitant a informé du fait que le devis de la porte coupe-feu ayant été accepté, les travaux ont débuté et seront finalisés avant la fin de l'année 2021.

#### 4.3/ Action nationale 100 m Seveso du site PSV

Suite à l'incendie du site LUBRIZOL le 26 septembre 2019, l'un des axes retenus dans le plan d'actions présenté le 11/02/2020 par la Ministre de la transition écologique et solidaire, est le renforcement des contrôles, dans les 3 prochaines années, des ICPE implantées à moins de 100 m des sites Seveso seuil haut et bas afin de lancer une investigation plus poussée des risques d'effets domino.

Cette action nationale a été précisée par la note de cadrage de la DGPR du 9 juin 2020.



Dans un premier temps, une recherche documentaire puis une inspection de terrain dans la bande des 100 m a été effectuée, visant à définir les ICPE ou activités nécessitant une inspection spécifique qui porterait sur une phase d'investigations poussées des risques d'effets dominos.

Outre des vérifications sur la situation réglementaire de l'établissement visité, le contrôle doit porter tout particulièrement sur la nature et les quantités de matières ou déchets combustibles et/ou dangereux détenus et plus globalement sur les mesures en œuvre en matière de prévention des risques industriels.

Pour les 19 bâtiments ou activité répertoriés dans les 100 m du site PSV, un contrôle a été réalisé sur site le 18 décembre 2020 pour 12 d'entre eux.

Les 12 sites inspectés n'ont pas fait l'objet de remarque concernant un risque potentiel à l'encontre de l'établissement PSV.

L'action nationale Seveso domino pour le site PSV de Véron est close.

## 5/ Questions diverses

Une réflexion a été engagée sur la rationalisation des différents systèmes de surveillance du site, notamment vis à vis de la protection contre l'incendie. On peut voir que l'unique bâtiment concerné par un effet thermique sur la carte précédente est le n°17, au sud du site, désormais protégé par un mur coupe-feu.

A propos du contexte d'utilisation des produits stockés sur le site : les produits phytosanitaires sont amenés à être de moins en moins utilisés et sont de moins en moins toxiques, ceci pour respecter les normes européennes.

Une nouvelle information sur le site va être effectuée par l'exploitant en direction de la population.

Une visite a été proposée par l'exploitant aux membres de la commission.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôt la séance.

Le Président



Rachid KACI



